

*Ambassade de la République du Congo auprès  
de la Confédération Suisse*



*Mission Permanente de la République du Congo  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce et des  
autres Organisations Internationales en Suisse*

## **DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

**A L'OCCASION DE 57<sup>ème</sup> SERIE DES REUNIONS DES  
ASSEMBLEES GENERALES DE L'ORGANISATION MONDIALE  
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)**

**Monsieur le Président,**

**Excellences Messieurs les Ministres,**

**Monsieur le Directeur Général,**

**Distingués délégués,**

Permettez-moi, au nom de la délégation congolaise de saluer tous les participants et de vous adresser mes vives félicitations, ainsi qu'à votre successeur et à tous les membres du bureau élu.

Je profite de cette occasion pour remercier **Monsieur Francis GURRY**, Directeur général de l'OMPI, pour son rapport annuel sur la gestion de notre Organisation.

J'aimerais également remercier le Secrétariat pour le travail accompli et la qualité des documents mis à disposition.

**Monsieur le Président,**

Notre délégation fait sienne la déclaration du Sénégal, faite au nom du Groupe Africain.

A cet effet, le Congo appelle les membres à un consensus sur :

- l'adoption par la présente session de l'assemblée générale de la décision permettant de convoquer une conférence diplomatique au cours de laquelle sera négocié un instrument international juridiquement contraignant pour la protection effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ;
- l'organisation d'une conférence internationale biennale sur la propriété intellectuelle et le développement ;
- la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles.

Par ailleurs, le Congo salue la mise en œuvre des conclusions obtenues relatives à l'établissement des deux bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'Afrique, notamment en Algérie et au Nigéria.

**Monsieur le Président,**

L'adoption de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques en mai 2015, a été un évènement transcendant pour l'Union de Lisbonne et pour l'OMPI. Car, cette extension a permis, non seulement un progrès majeur pour le développement des indications géographiques, mais aussi l'adhésion des organisations internationales telle que l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), qui constitue d'office de propriété industrielle pour notre pays et d'office récepteur pour l'ensemble de ses Etats membres.

Par conséquent, le Congo soutient et appuie toutes les initiatives relatives à la promotion du système de Lisbonne.

Le Gouvernement du Congo se réjouit des efforts que le Secrétariat de l'OMPI ne cesse d'apporter aux Etats en matière de renforcement des capacités, c'est à juste titre qu'il apprécie l'assistance dont il a été bénéficiaire.

Pour terminer, la délégation du Congo souhaite pleins succès à nos délibérations.

**Je vous remercie !**